



RÉFÉRENCE: DPO/OROLSI/2021/01807

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres de l'Organisation et a l'honneur d'inviter leurs gouvernements à désigner des femmes spécialistes des systèmes pénitentiaires pour leur déploiement en qualité de "personnel fourni par des gouvernements" dans les opérations de paix des Nations Unies.

Selon la stratégie de 2018-2028 sur la parité des femmes et des hommes en uniforme du Département des opérations de paix, cet appel à candidatures, réservé aux femmes, vise à renforcer ladite représentation parmi les nominations du personnel pénitentiaire considéré pour déploiement.

Le Secrétariat encourage la nomination de femmes spécialistes dans les domaines suivants, tels qu'indiqués dans les termes de références ci-joints en annexe de la présente note : (i) sécurité opérationnelle des prisons et intervention rapide (francophone); (ii) renseignement pénitentiaire (francophone) ; (iii) sécurité pénitentiaire stratégique et traitement des prisonniers (francophone/anglophone) ; (iv) développement de formation (francophone/anglophone) ; et (v) planification stratégique et élaboration de politiques (francophone/anglophone).

Le Secrétariat convie les gouvernements qui souhaitent désigner des candidates à ce titre à dûment remplir la notice personnelle de l'ONU prévue à cet effet et à certifier qu'ils remplissent les critères requis définis dans le mandat ci-joint. Les candidates sélectionnées seront appelées à servir pendant une période de douze mois à partir du moment de leur déploiement.

Le Secrétariat prie instamment les États Membres de transmettre leur dossier de candidature(s) par voie électronique à Mme Annika Kovar (kovar@un.org) en faisant suivre une copie à Mme Julia Jaeckle (julia.jaeckle@un.org), le 10 juin 2021 au plus tard, et d'indiquer à quel poste l'intéressée se porte candidate. Le Secrétariat acceptera également des candidatures au-delà de la date limite fixée, de manière continue.

Le Secrétariat souligne qu'il incombe au gouvernement qui présente la candidature de s'assurer que la candidate qu'il propose n'a jamais été condamnée et ne fait pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour des infractions pénales, y compris des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si des candidates ont fait l'objet d'enquêtes ou ont été accusées ou poursuivies pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Le gouvernement qui présente la candidature est aussi prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle sa candidate aurait été impliquée, du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Le Secrétariat rappelle que les responsabilités dévolues au personnel désigné pour servir dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies revêtent un caractère

exclusivement international. Ce personnel doit s'acquitter de ses tâches sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et selon ses instructions ou celles de personnes agissant en son nom et est tenu ni de solliciter, ni d'accepter d'instructions, dans l'exercice de ses fonctions, d'aucun gouvernement ni d'aucune autre autorité en dehors de l'ONU. Pendant la durée de son service auprès de l'Organisation, ce personnel jouira du statut juridique d'"expert(e) en mission" conformément à l'article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946.

Les instructions permanentes établies à l'intention du personnel du secteur pénitentiaire fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies, en date du 15 avril 2014, et portant la référence 2014.07 s'appliqueront audit personnel. Le Secrétariat rappelle qu'il est de la responsabilité du gouvernement de faire des copies de ces instructions permanentes disponibles au personnel fourni par des gouvernements avant leur déploiement.

Il tient en outre à indiquer que toute personne dont il aura été déterminé qu'une faute grave a été commise, telle que définie par les instructions permanentes établies à l'intention du personnel du secteur pénitentiaire fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies, dans l'exercice de ses fonctions sera rapatriée et toutes les dépenses afférentes à son rapatriement seront à la charge de l'État Membre concerné.

Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix coordonne toutes les questions relatives à la sélection, au recrutement, au déploiement, à la relève, au transfert et au rapatriement de ce personnel.

Le Secrétariat saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.



Février 2021

Poste : Agent des opérations de sécurité pénitentiaire
Statut: Experte en Mission (personnel fourni par des gouvernements)
Localisation: Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique (MINUSCA)
Rapporte à: Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires
Durée: 12 mois avec possibilité d'extension

Contexte:

Par sa Résolution 2448 du 13 décembre 2018, le Conseil de Sécurité a renouvelé le mandat de la MINUSCA. Cette résolution fait obligation à la MINUSCA, d'œuvrer au renforcement des capacités des autorités nationales pour le rétablissement de l'Etat de Droit en République Centrafricaine. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires apporte son appui technique aux efforts des autorités centrafricaines, aussi bien dans le domaine de l'extension de l'autorité de l'Etat que dans le domaine de la réforme, du renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires. La justification principale de ce mandat est liée au manque de capacité au plan national pour gérer et assurer de façon adéquate la sécurité des prisons. Au cours des incidents du mois de septembre 2015, un grand nombre de prisonniers, comprenant des prisonniers notoires, se sont évadés des prisons nationales, avec pour conséquence, des dégâts matériels au niveau des infrastructures, portant atteinte aux efforts de sécurisation du pays ainsi qu'à la lutte contre l'impunité. Afin d'appuyer les autorités nationales pour relever ces défis, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par sa résolution 2264 du 9 février 2016, a augmenté à 108 le nombre du personnel du secteur pénitentiaire fourni par des gouvernements pour servir au sein de la MINUSCA.

Mission:

Travaillant en collocation avec les responsables pénitentiaires nationaux, l'experte travaillera sous la direction du Chef de l'Unité des Affaires Pénitentiaires. En considérant le domaine de la sécurité pénitentiaire, notamment en ce qui concerne la sécurisation des centres de détention, elle devra renforcer le monitoring et la formation dans les prisons nationales en assurant une présence possible de 24/7. A travers le monitoring et la formation, l'officier devra, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence, directement apporter son soutien à la gestion de la sécurité opérationnelle et des incidents dans les prisons nationales, avec pour objectif la réduction des risques d'incidents et leur gestion, y compris les évasions, notamment celles relatives aux détenus notoires, et renforcer les capacités du personnel national. Le soutien doit être focalisé sur les fonctions de sécurité, y compris, quand et comment faire l'enregistrement, le décompte, les fouilles, les escortes, les interventions, l'usage de la force, et les comptes rendus, sans préjudicier la responsabilité des autorités nationales concernant la gestion des opérations et de la sécurité des prisons centrafricaines.

L'officier doit également conseiller et former à la gestion des incidents de sécurité, au recours aux différents degrés de force non létale nécessaire pour maintenir l'ordre, pour stopper un comportement agressif et pour protéger la vie. Ce type d'incidents comprend: rixes, protestations violentes, désordre général, émeutes, incendies, attaques, etc. L'officier pourrait être appelée à travailler en équipes, incluant des équipes de nuit et d'interventions rapides. L'officier pourrait être en contact direct avec les détenus durant son service et pourrait être requise d'utiliser des équipements de sécurité durant la collocation dans les prisons locales.

Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, l'experte devra assurer un programme de monitoring intensif et robuste permanent, ainsi que la supervision des tâches opérationnelles du personnel national en charge de la sécurité des prisons. L'experte devra assurer les fonctions suivantes:

- Fournir des conseils relatif au bon ordre et les opérations quotidiennes des prisons, la surveillance et le contrôle des détenus;

- Participer à l'organisation de la sécurité intérieure et périmétrique de l'établissement pénitentiaire d'affectation;
- Former aux stratégies de sécurité active et passive, incluant les rondes, les postes d'observation et l'entrée des installations afin de maintenir la sécurité intérieure des installations;
- Former à la gestion des visites, incluant une présence sécuritaire durant les visites, ainsi que lors des escortes pour les rendez-vous médicaux, pour le tribunal et pour les autres visites;
- Fournir une formation sur site sur la conduite des rondes de sécurité et le décompte des détenus, la fouille des détenus et de leurs effets personnels, la fouille des cellules, la conduite des contrôles réguliers pour prévenir les incendies, les trafics ou/et tout indice de manipulation ou de dommages sur les infrastructures;
- Intervenir dans les interventions de sécurisation, de façon à donner un appui aux autorités nationales ou directement en vue de gérer les incidents majeurs survenant dans les prisons, conformément aux règles en vigueur sur l'usage de la force dans le cadre de la mise en œuvre des Mesures Temporaires d'Urgence. Utiliser en cas de besoin, des matériels spécifiques de gestion des incidents en milieu carcéral;
- Rapporter tout incident constaté au sein de l'établissement pénitentiaire ;
- Conseiller les agents nationaux responsables de la mise en œuvre des mesures de maintien de l'ordre au sein des établissements pénitentiaires, conformément à la loi nationale et aux standards internationaux ;
- Conseiller les agents nationaux responsables des opérations de rétablissement de l'ordre et de la gestion des incidents au sein des établissements pénitentiaires ;
- Fournir des conseils relatif à l'intervention rapide ou la réponse rapide face aux situations d'urgence en prison;
- Promouvoir le traitement des détenus conformément aux standards internationaux, aux procédures réglementaires établies, et à tout autre guide opérationnel sur le travail quotidien en prison;
- Assurer toutes autres tâches connexes assignées par le/la responsable de l'Unité Pénitentiaire.

L'experte devra se conformer aux principes qui régissent le traitement des personnes détenues, conformément aux standards internationaux et principes régissant la gestion des incidents en milieu pénitentiaire.

Partenariat:

- Consulter et collaborer régulièrement avec les autres composantes de la mission, notamment avec les unités de police constituée (FPU) et les contingents militaires commises à la sécurisation des centres de détention, l'Armée Nationale, la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale et tout autre organisme national ou international intervenant dans la gestion de la sécurité pénitentiaire.

Compétences:

- **Professionalisme** - Compréhension en profondeur des questions pénitentiaires, en particulier en rapport avec la sécurité des prisons et la gestion des incidents en milieu pénitentiaire; connaissance des normes pertinentes en matière de droits de l'homme dans le milieu carcéral; engagement à introduire l'égalité des sexes comme but en s'assurant de la participation égalitaire, de la pleine implication des femmes et des hommes dans tous les aspects des opérations de paix; capacité à conduire une évaluation de l'environnement sécuritaire d'une prison. Connaissance des techniques sur l'usage de la force non létale; connaissance de la sécurité active. Capacité à répondre rapidement aux menaces potentielles contre la sécurité du personnel de la MINUSCA à l'intérieur de la prison. Une bonne condition physique est requise. Connaissance et expérience pratique de l'utilisation des équipements de protection dans les prisons.
- **Esprit d'équipe** - Travailler en collaboration avec les responsables nationaux et les autres agents afin d'atteindre des objectifs communs; traiter les collaborateurs avec respect et dignité et maintenir une attitude amicale à leur égard; valoriser les contributions des autres.
- **Communication** - Compétences avérées en matière de communication (écrite et orale), dont la capacité à rédiger des rapports structurés et à conduire des présentations en formulant explicitement des positions face à diverses situations, en proposant des solutions en fournissant les informations nécessaires à leur compréhension, en concevant et défendant des recommandations; bons talents de négociation et de consultation.

Qualifications:

- Education: Un diplôme du niveau du Brevet des lycées et collèges est requis. Un certificat de formation en intervention en milieu pénitentiaire serait un atout considérable.
- Expérience : Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'exécution des missions de sécurité en milieu pénitentiaire. Une récente expérience au sein d'une unité/équipe d'intervention pour la gestion des incidents en milieu pénitentiaire sera un atout considérable.
- Langues: La maîtrise du français écrit et parlé est indispensable. La connaissance de l'anglais ou de toute autre langue officielle des Nations Unies est un avantage.
- Autres requis: Les compétences relatives à l'utilisation d'un ordinateur, l'utilisation de matériel spécifique de gestion des incidents, ainsi que le permis de conduire et la capacité à piloter un véhicule 4x4 sont essentielles. L'experte est tenue de passer un examen de conduite propre aux Nations Unies dès son arrivée au sein de la mission et serait rapatriée en cas d'échec. Forte constitution physique et habilité à travailler pendant de longues heures, incluant des heures de nuit, dans un environnement sous-optimal de travail. La bonne condition physique est une exigence; les officiers qui ne possèdent pas la condition physique appropriée seront rapatriés.

Conformément à la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme pour les personnels des Nations Unies, toutes les personnes désirant servir avec les Nations Unies sont priées de faire elles-mêmes, une certification qu'elle n'a commise aucun crime et n'est pas impliquée dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de cette certification est contenu dans le paragraphe 5.2 de textes ci-dessus mentionnés. La décision finale de sélection d'un individu pour servir avec les Nations Unies sera également soumise à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme.


Nations Unies
Fiche de Poste

Avril 2021

Poste : Conseillère en formation du personnel
Statut : Experte en Mission
Localisation : multiples lieux d'affectation (Opérations de maintien de la paix des Nations Unies)
Rapporte à : Direction de la composante pénitentiaire au sein de la mission d'affectation
Durée : 12 mois avec possibilité d'extension

Mission :

Basée dans les quartiers généraux de la mission d'affectation ou dans des bases locales et/ou co-localisée avec le personnel pénitentiaire national, la conseillère fournira son conseil technique et son support de mentor à ses homologues nationaux quant au développement et l'implémentation de programmes de perfectionnement professionnel du personnel. Dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, la conseillère devra assurer les fonctions suivantes :

- Conseiller la direction du personnel pénitentiaire national en vue de réformer et renforcer le système carcéral, en particulier sur les problématiques relatives à la formation et au développement professionnel du personnel carcéral.
- En collaboration étroite avec les parties-prenantes nationales, les Nations Unies et les partenaires externes, évaluer les besoins en matière formation et assister les parties-prenantes nationales au développement d'une stratégie de formation et de perfectionnement professionnel nationale au sein d'une stratégie globale de réforme pénitentiaire.
- Assister au renforcement et/ou à l'établissement d'institutions nationales de formation du personnel pénitentiaire.
- Elaborer, développer, implémenter et évaluer des programmes de formations (formels et en situation) pour tous les niveaux de personnel national, y compris le nouveau personnel, le personnel encadrant et de gestion, le personnel en uniforme et en tenue civile et le personnel administratif.
- Développer et renforcer la capacité nationale à élaborer, développer, délivrer et évaluer des programmes de formation en procurant un soutien de mentorat et en facilitant le transfert de connaissances.
- Coordonner les projets et ressources relatifs à la santé mentale dans les prisons avec les services gouvernementaux concernés et les autres parties-prenantes nationales et internationales, incluant les autres composantes de la mission d'affectation, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, et les Organisations Non-Gouvernementales (ONG).
- Assister à l'élaboration de propositions de projets pour la professionnalisation du service pénitentiaire (notamment les projets à effet rapide) et à la sollicitation de donateurs potentiels
- Assurer d'autres fonctions dès-lors qu'exigé par la direction de la composante pénitentiaire de la mission d'affectation et en cohérence avec le mandat de la mission.

Partenariats :

- Etablir et maintenir des contacts efficaces avec les responsables gouvernementaux concernés, les professionnels du milieu carcéral national, les institutions nationales de formation, les universités, les ministères appropriés, et les donateurs bilatéraux/multilatéraux concernés par la formation et le développement professionnel du personnel carcéral.
- Consulter et collaborer régulièrement avec les autres composantes de la mission d'affectation, les agences, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les ONG internationales et nationales, les donateurs bilatéraux/multilatéraux pour soutenir la formation et le développement professionnel du personnel carcéral.

Compétences :

- **Professionalisme** — Compréhension en profondeur des problématiques du système pénitentiaire, en particulier par rapport au perfectionnement professionnel du personnel pénitentiaire ; connaissance des normes pertinentes en matière de droits de l'homme dans le milieu carcéral ; capacité à adopter une approche stratégique envers le développement d'un système pénitentiaire ; engagement à introduire l'égalité des sexes comme but en s'assurant de la participation égalitaire, de la pleine implication des femmes et des hommes dans tous les aspects des opérations de paix.
- **Orientation Client** — Capacité à travailler efficacement avec un large éventail d'entités et de partenaires nationaux et internationaux pour identifier les besoins des clients et l'élaboration de solutions appropriées ; capacité à établir et maintenir des partenariats productifs avec un large éventail de partenaires ; capacité à transférer de manière efficiente le savoir à des clients ayant un niveau d'instruction et des antécédents culturels différents.
- **Planification et organisation** — Capacité démontrée à établir des priorités et à planifier, coordonner et suivre son propre plan de travail et celui de celles/ceux sous sa supervision.
- **Communication** — Compétences avérées en matière de communication (écrite et orale), dont la capacité à rédiger des rapports structurés et à conduire des présentations en formulant explicitement des positions face à diverses situations, en proposant des solutions en fournissant les informations nécessaires à leur compréhension, en concevant et défendant des recommandations ; bons talents de négociation et de consultation.

Qualifications :

- Education : Un diplôme universitaire en éducation/formation professionnelle, justice pénale, sciences sociales, gestion ou domaines apparentés est préférable.
- Expérience : Au moins 5 ans d'expérience à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés dans le système pénitentiaire, de préférence dans le/un siège de l'administration pénitentiaire. Cela doit inclure au moins 2 ans de conception et/ou d'implémentation de programmes de formation. Une expérience de gestion d'équipe sera appréciée. Une expérience en développement de politiques et en planification stratégique est un avantage.
- Langues : La maîtrise de l'anglais ou du français écrit et parlé est indispensable.
- Autres requis : Les compétences relatives à l'utilisation d'un ordinateur, ainsi que le permis de conduire et la capacité à piloter un véhicule 4x4 sont essentiels. La conseillère est tenue de passer un examen de conduite propre aux Nations Unies peu après son déploiement et serait rapatriée s'il échoue.

Conformément à la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme pour les personnels des Nations Unies, toutes les personnes désirant servir avec les Nations Unies sont priées de faire elles-mêmes, une certification qu'elle n'a commis aucun crime et n'est pas impliquée dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de cette certification est contenu dans le paragraphe 5.2 de textes ci-dessus mentionnés. La décision finale de sélection d'un individu pour servir avec les Nations Unies sera également soumise à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme.

Avril 2021

Poste : Conseillère en planification stratégique
Statut: Experte en Mission
Localisation : multiples lieux d'affectation (Opérations de maintien de la paix des Nations Unies)
Rapporte à : Direction de la composante pénitentiaire au sein de la mission d'affectation
Durée : 12 mois avec possibilité d'extension

Mission :

Basée dans les quartiers généraux de la mission d'affectation ou dans des bases locales et/ou co-localisée avec le personnel pénitentiaire national, la conseillère fournira son conseil technique et son support de mentor à ses homologues nationaux quant à l'élaboration et l'implémentation de plans nationaux de développement des prisons et quant au développement et à la conception d'un cadre de directives opérationnelles, incluant des procédures opérationnelles permanentes et des instructions permanentes. Dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, la conseillère devra assurer les fonctions suivantes :

- Conseiller sur la manière d'effectuer des évaluations de base ainsi qu'un suivi continu et des évaluations régulières du secteur pénitentiaire dans l'optique d'identifier les besoins, de renseigner un plan de développement national et de suivre les progrès effectués.
- Conseiller la direction du personnel carcéral concernant la conception et l'implémentation d'un plan de développement pénitentiaire national visant à réformer et renforcer le système carcéral ; de tels programmes peuvent concerner la réhabilitation des infrastructures, la gestion budgétaire, les ressources humaines (dont le l'évaluation de la performance, le perfectionnement du personnel, son contrôle, le système de nominations et de promotions, les mécanismes de responsabilité), les conditions appropriées de la détention (en accord avec les normes internationales), la réduction de la surpopulation carcérale et les autres problèmes critiques se rapportant à la réforme pénitentiaire.
- Conseiller la direction du personnel carcéral concernant la révision du cadre légal et politique du système carcéral, le développement de la législation pénitentiaire, de procédures opérationnelles permanentes ; d'ordres permanents et d'autres orientations opérationnelles.
- Assister à la coordination des parties-prenantes nationales et internationales impliquées dans la réforme pénitentiaire.
- Offrir un soutien de mentorat et permettre un transfert de connaissances efficace envers le personnel national réposé à la planification.
- Conseiller la direction de la composante pénitentiaire de la mission d'affectation sur ses possibilités d'intervention et assister à l'élaboration d'activités de programme, en adéquation avec les priorités nationales identifiées précédemment.
- Conseiller et guider le personnel carcéral national relativement au développement de propositions de projets visant à renforcer le secteur pénitentiaire et à la sollicitation de donateurs potentiels.
- Coordonner les activités de programme de la composante pénitentiaire de la mission d'affectations avec les services gouvernementaux concernés et les autres parties-prenantes nationales et internationales, incluant les autres composantes de la mission, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, et les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) nationales et internationales.
- Assurer d'autres fonctions dès-lors qu'exigé par la direction de la composante pénitentiaire de la mission d'affectation et en cohérence avec le mandat de la mission.

Partenariats :

- Etablir et maintenir des contacts efficaces avec les responsables gouvernementaux concernés, les professionnels du milieu carcéral national, les institutions nationales de formation, les universités, les

ministères appropriés, et les donneurs bilatéraux/multilatéraux concernés par la planification stratégique au sein du secteur pénitentiaire.

- Consulter et collaborer régulièrement avec les autres composantes de la mission, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les donneurs bilatéraux/multilatéraux pour soutenir la planification stratégique dans le secteur carcéral.

Compétences :

- **Professionalisme** — Compréhension en profondeur des problématiques du système pénitentiaire, en particulier par rapport au développement du cadre légal et politique nécessaire, à l'évaluation des prisons et à la conception et à l'implémentation de programmes visant à renforcer le secteur carcéral ; connaissance des normes pertinentes dans le milieu carcéral en matière de droits de l'homme; capacité à adopter une approche stratégique envers le développement d'un système pénitentiaire ; engagement à introduire l'égalité des sexes comme but en s'assurant de la participation égalitaire, de la pleine implication des femmes et des hommes dans tous les aspects des opérations de paix.
- **Orientation Client** — Capacité à travailler efficacement avec un large éventail d'entités et de partenaires nationaux et internationaux pour identifier les besoins des clients et l'élaboration de solutions appropriées ; capacité à établir et maintenir des partenariats productifs avec un large éventail de partenaires ; capacité à transférer de manière efficiente le savoir à des clients ayant un niveau d'instruction et des antécédents culturels différents.
- **Planification et organisation** — Capacité démontrée à établir des priorités et à planifier, coordonner et suivre son propre plan de travail et celui de celles/ceux sous sa supervision.
- **Communication** — Compétences avérées en matière de communication (écrite et orale), dont la capacité à rédiger des rapports structurés et à conduire des présentations en formulant explicitement des positions face à diverses situations, en proposant des solutions en fournissant les informations nécessaires à leur compréhension, en concevant et défendant des recommandations ; bons talents de négociation et de consultation.

Qualifications :

Education : Un diplôme en administration des entreprises, justice pénale, sciences sociales, gestion ou domaines apparentés est requis. Un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle est un avantage. Une expérience professionnelle pourrait remplacer les exigences universitaires.

Expérience : Au moins 10 ans d'expérience à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés dans le système carcéral. Cela doit comprendre au moins 2 ans d'expérience en planification stratégique et/ou dans l'élaboration de politiques générales et de normes opérationnelles au sein du/d'un siège de l'administration pénitentiaire. Une expérience de gestion d'équipe est un atout.

Langues : La maîtrise de l'anglais ou du français écrit et parlé est indispensable.

Autres requis : Les compétences relatives à l'utilisation d'un ordinateur, ainsi que le permis de conduire et la capacité à piloter un véhicule 4x4 sont essentiels. La conseillère est tenue de passer un examen de conduite propre aux Nations Unies peu après son déploiement et serait rapatriée s'il échoue.

Conformément à la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme pour les personnels des Nations Unies, toutes les personnes désirant servir avec les Nations Unies sont priées de faire elles-mêmes, une certification qu'elle n'a commis aucun crime et n'est pas impliquée dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de cette certification est contenu dans le paragraphe 5.2 de textes ci-dessus mentionnés. La décision finale de sélection d'un individu pour servir avec les Nations Unies sera également soumise à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme.


Nations Unies
Fiche de Poste

Avril 2021

Poste: Conseillère pénitentiaire (Renseignement pénitentiaire)
Statut: Experte en Mission (personnel fourni par des gouvernements; GPP)
Localisation: Multiples lieux d'affectation (Opérations de maintien de la paix des Nations Unies)
Rapporte à: Chef de la composante pénitentiaire
Durée: 12 mois (renouvelable)

Responsabilités :

Basée dans les quartiers généraux de la mission d'affectation ou dans des bases locales et/ou co-localisée avec le personnel pénitentiaire national, la conseillère fournira son conseil technique et son support de mentor à ses homologues nationaux en matière de renseignement pénitentiaire, collecte d'informations et de gestion des prisonniers à haut risque, dans le but de renforcer la sécurité dans les prisons, d'empêcher les évasions et autres incidents violents. Dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, la conseillère devra assurer les fonctions suivantes :

- Fournir des orientations techniques et concrètes sur le renseignement pénitentiaire, des opérations, de l'analyse et du suivi de la sécurité des prisons.
- Appuyer le développement d'un programme de formation sur le renseignement pénitentiaire et la formation du personnel pénitentiaire.
- Coordonner la formation des GPP de l'Unité d'appui à l'administration pénitentiaire sur les techniques de collecte et d'analyse d'informations pénitentiaires, y compris le reporting des incidents.
- Appuyer les homologues nationaux dans l'élaboration des politiques en matière de renseignement pénitentiaire et d'investigation après incident.
- Participer au cadre de concertation des parties prenantes sur la gestion des incidents de sécurité en prison et la prévention des menaces potentielles.
- Appuyer à la planification et donner des orientations sur la gestion des données de sécurité et des opérations.
- Assister les homologues nationaux à élaborer des procédures standards pour la saisie, la conservation, la confiscation, le remise et la destruction des objets interdits et l'interception des communications illicites.
- Appuyer les homologues nationaux à surveiller et rapporter les incidents de sécurité dans les prisons, y compris les évasions et les décès, et fournir des rapports urgents, si nécessaire.
- Analyser les rapports d'incidents (rapports d'incidents, flash et situations d'urgence), préparer un briefing et fournir des recommandations pratiques au chef de l'Unité appui à l'administration pénitentiaire.
- Apporter son appui à la révision des plans de contingence pour les prisons et l'organisation de exercices de simulation en étroite collaboration avec les groupes de travail sur la sécurité des prisons.
- Assurer d'autres fonctions dès-lors qu'exigé par la direction de la composante pénitentiaire de la mission d'affectation et en cohérence avec le mandat de la mission.

Compétences:

- **Professionalisme** — Démontrer une compréhension approfondie des problèmes du système pénitentiaire, en particulier en ce qui concerne la sécurité pénitentiaire, le renseignement pénitentiaire, la

collecte et l'analyse d'informations, et la connaissance des normes internationales pertinentes relatives aux droits de l'Homme dans le contexte pénitentiaire; capacité à adopter une approche stratégique envers le développement d'un système pénitentiaire ; engagement à introduire l'égalité des sexes comme but en s'assurant de la participation égalitaire, de la pleine implication des femmes et des hommes dans tous les aspects des opérations de paix.

- **Orientation Client** — Capacité à travailler efficacement avec un large éventail d'entités et de partenaires nationaux et internationaux pour identifier les besoins des clients et l'élaboration de solutions appropriées ; capacité à établir et maintenir des partenariats productifs avec un large éventail de partenaires ; capacité à transférer de manière efficiente le savoir à des clients ayant un niveau d'instruction et des antécédents culturels différents.
- **Planification et organisation** — Capacité démontrée à établir des priorités et à planifier, coordonner et suivre son propre plan de travail et celui de celles/ceux sous sa supervision.
- **Communication** — Compétences avérées en matière de communication (écrite et orale), dont la capacité à rédiger des rapports structurés et à conduire des présentations en formulant explicitement des positions face à diverses situations, en proposant des solutions en fournissant les informations nécessaires à leur compréhension, en concevant et défendant des recommandations ; bons talents de négociation et de consultation.

Qualifications :

Education : Un diplôme universitaire en gestion / administration pénitentiaire, droit, justice pénale, sécurité ou dans un domaine apparenté est un atout. Une formation spécifique dans le domaine du renseignement pénitentiaire est nécessaire.

Expérience : Au moins cinq années d'expérience professionnelle, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans la gestion / l'administration pénitentiaire, y compris deux ans d'expérience dans le domaine du renseignement pénitentiaire. Cela doit inclure d'expérience dans la conception et / ou la mise en œuvre des stratégies de renseignement pénitentiaire. Une compréhension claire du lien entre sécurité statique et dynamique et impact sur le travail du renseignement pénitentiaire est nécessaire.

Langage : La maîtrise du français écrit et parlé est indispensable. La maîtrise de l'anglais est un atout.

Autres requis : Les compétences relatives à l'utilisation d'un ordinateur, ainsi que le permis de conduire et la capacité à piloter un véhicule 4x4 sont essentiels. La conseillère est tenue de passer un examen de conduite propre aux Nations Unies peu après son déploiement et serait rapatriée s'il échoue.

Les instructions permanentes établies à l'intention du personnel du secteur pénitentiaire fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies, en date du 15 avril 2014, et portant la référence 2014.07, s'appliqueront au dit personnel.

Conformément à la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme pour les personnels des Nations Unies, toutes les personnes désirant servir avec les Nations Unies sont priées de faire elles-mêmes, une certification qu'il/elle n'a commis/e aucun crime et n'est pas impliqué(e) dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de cette certification est contenu dans le paragraphe 5.2 de textes ci-dessus mentionnés. La décision finale de sélection d'un individu pour servir avec les Nations Unies sera également soumise à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme.


Nations Unies
Fiche de Poste

Avril 2021

Poste : Spécialiste des questions pénitentiaires (Sécurité pénitentiaire et traitement des détenus)
Statut: Experte en Mission
Localisation : Multiples lieux d'affectation (Opérations de maintien de la paix des Nations Unies)
Rapporte à : Direction de la composante pénitentiaire au sein de la mission d'affectation
Durée : 12 mois avec possibilité d'extension

Mission :

Basée dans les quartiers généraux de la mission d'affectation ou dans des bases locales et/ou co-localisée avec le personnel pénitentiaire national, le/la conseillère fournira son conseil technique et son support de mentor à ses homologues nationaux quant au traitement des prisonniers en accord avec les normes internationales, quant à la sécurité et l'application des procédures opérationnelles permanentes. Dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le/la conseillère devra assurer les fonctions suivantes :

- Conseiller la direction du personnel pénitentiaire national en vue de réformer et renforcer le système carcéral, en particulier sur les problématiques relatives aux pratiques opérationnelles.
- Offrir un soutien de mentorat et permettre un transfert de connaissances efficace envers les personnels nationaux de tous niveaux, par rapport à une approche de la gestion carcérale fondée sur les droits de l'homme, par rapport au traitement des prisonniers selon les normes internationales, à l'implémentation de procédures opérationnelles permanentes et d'autres conseils opérationnels sur le travail quotidien dans les prisons, sur la gestion de la sécurité, des plaintes, des mécanismes de responsabilité ainsi que d'autres aspects de la gestion des prisons.
- Assister sur le suivi des droits de l'homme dans les prisons et sur l'évaluation régulière des prisons selon les critères des Nations Unies et d'autres normes internationales.
- Soutenir le développement et l'implémentation des initiatives de formation du personnel carcéral.
- Assister au développement de procédures opérationnelles permanentes et d'autres politiques et documents d'orientation visant à professionnaliser le système pénitentiaire national.
- Assister à l'élaboration de propositions de projets ayant pour but de renforcer et professionnaliser le système carcéral national (y compris les projets à effet rapide) et à la sollicitation de donneurs potentiels.
- Coordonner les activités programmatiques de la composante carcérale de la mission d'affectation avec les services gouvernementaux concernés et les autres parties-prenantes nationales et internationales, incluant les autres composantes de la mission, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, et d'autres Organisations Non-Gouvernementales (ONG).
- Assurer d'autres fonctions dès-lors qu'exigé par la direction de la composante de la mission d'affectation et en cohérence avec le mandat de la mission.

Partenariats :

- Etablir et maintenir des contacts efficaces avec les responsables gouvernementaux concernés, les professionnels du milieu carcéral national, les institutions nationales de formation, les universités, les ministères appropriés, et les donneurs bilatéraux/multilatéraux concernés par le renforcement de la sécurité dans les prisons et l'amélioration du bien-être des détenus.
- Consulter et collaborer régulièrement avec les autres composantes de la mission d'affectation, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, les autres organisations internationales, les ONG nationales et internationales, les donneurs bilatéraux/multilatéraux.

Compétences :

- **Professionalisme** — Compréhension en profondeur des problématiques du système pénitentiaire, en particulier par rapport aux procédures opérationnelles ; connaissance des normes pertinentes en matière de droits de l'homme dans le milieu carcéral ; capacité à adopter une approche stratégique envers le développement d'un système pénitentiaire ; engagement à introduire l'égalité des sexes comme but en s'assurant de la participation égalitaire, de la pleine implication des femmes et des hommes dans tous les aspects des opérations de paix.
- **Orientation Client** — Capacité à travailler efficacement avec un large éventail d'entités et de partenaires nationaux et internationaux pour identifier les besoins des clients et l'élaboration de solutions appropriées ; capacité à établir et maintenir des partenariats productifs avec un large éventail de partenaires ; capacité à transférer de manière efficiente le savoir à des clients ayant un niveau d'instruction et des antécédents culturels différents.
- **Planification et organisation** — Capacité démontrée à établir des priorités et à planifier, coordonner et suivre son propre plan de travail et celui de celles/ceux sous sa supervision.
- **Communication** — Compétences avérées en matière de communication (écrite et orale), dont la capacité à rédiger des rapports structurés et à conduire des présentations en formulant explicitement des positions face à diverses situations, en proposant des solutions en fournissant les informations nécessaires à leur compréhension, en concevant et défendant des recommandations ; bons talents de négociation et de consultation.

Qualifications :

Education : Un diplôme en justice pénale, sciences sociales, gestion ou domaines apparentés est préférable.

Expérience : Au moins 5 ans d'expérience à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés dans le milieu carcéral. Cela doit inclure au moins 2 ans d'expérience en développement de politiques ou stratégies en milieu de sécurité pénitentiaire. Une expérience en développement de politiques et en planification stratégique est un avantage distinct. Une expérience de gestion d'équipe sera appréciée.

Langues : La maîtrise de l'anglais ou du français écrit et parlé est indispensable.

Autres requis : Les compétences relatives à l'utilisation d'un ordinateur, ainsi que le permis de conduire et la capacité à piloter un véhicule 4x4 sont essentiels. La conseillère est tenue de passer un examen de conduite propre aux Nations Unies peu après son déploiement et serait rapatriée s'il échoue.

Conformément à la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme pour les personnels des Nations Unies, toutes les personnes désirant servir avec les Nations Unies sont priées de faire elles-mêmes, une certification qu'elle n'a commis aucun crime et n'est pas impliquée dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de cette certification est contenu dans le paragraphe 5.2 de textes ci-dessus mentionnés. La décision finale de sélection d'un individu pour servir avec les Nations Unies sera également soumise à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme.